

tenue sous la présidence de Monsieur BROSSIER, assisté(e)
de Madame CHARPY et Madame POULIQUEN, Conseillères
En présence de Monsieur SECCHI, Rapporteur public
Monsieur GIRAUD, Greffier

09 heures 30

01)	DOSSIER N° 2503328	RAPPORTEUR: Monsieur Jean-Baptiste BROSSIER
Titre de l'affaire	Demande l'annulation des décisions en date du 23/03/2025 par lesquelles le préfet des Bouches-du-Rhône l'a obligé à quitter le territoire français sans délai de départ volontaire, a fixé le pays de destination de la mesure d'éloignement et a prononcé à son encontre une interdiction de retour sur le territoire français pour une durée de 2 ans.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur F	Monsieur F
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
Observateur	FORUM REFUGIES DIRECTION ZONALE DE LA POLICE AUX FRONTIERES SUD	
02)	DOSSIER N° 2504501	RAPPORTEUR: Monsieur Jean-Baptiste BROSSIER
Titre de l'affaire	Annuler la décision du 10 mars 2025 par laquelle le préfet des Bouches-du-Rhône a rejeté sa demande de titre de séjour et l'a obligée à quitter le territoire sous un délai de 30 jours.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame A	Maître SEKLY-LIVRATI Dorine (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	

09 heures 30

03)	DOSSIER N° 2504970	RAPPORTEUR: Monsieur Jean-Baptiste BROSSIER
Titre de l'affaire	Annuler la décision du 06/01/2025 par laquelle le préfet des Bouches-du-Rhône a rejeté la demande d'admission au séjour de Monsieur K assortie d'une obligation de quitter le territoire français, dans un délai de 30 jours, a fixé le pays de destination avec interdiction de retour sur le territoire français pour une durée de 2 ans et signalement aux fins de non-admission dans le système Schengen.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur K	Maître BAZIN-CLAUZADE Emmanuelle
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
04)	DOSSIER N° 2504973	RAPPORTEUR: Monsieur Jean-Baptiste BROSSIER
Titre de l'affaire	Annuler la décision du 28/03/2025 par laquelle le préfet des Bouches-du-Rhône a rejeté la demande d'admission au séjour de Monsieur N assortie d'une obligation de quitter le territoire français, dans un délai de 30 jours et a fixé le pays de destination.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur N	Maître BOUDAYA Adèle (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
05)	DOSSIER N° 2504974	RAPPORTEUR: Monsieur Jean-Baptiste BROSSIER
Titre de l'affaire	Annuler la décision du 11/03/2025 par laquelle le préfet des Bouches-du-Rhône a rejeté la demande d'admission au séjour de Monsieur M assortie d'une obligation de quitter le territoire français, dans un délai de 30 jours, a fixé le pays de destination avec interdiction de retour sur le territoire français pour une durée de 2 ans et signalement aux fins de non-admission dans le système Schengen.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur M	Maître CARMIER Sylvain
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	

09 heures 30

06)	DOSSIER N° 2504976	RAPPORTEUR: Monsieur Jean-Baptiste BROSSIER
Titre de l'affaire	Annuler la décision du 06/03/2025 par laquelle le préfet des Bouches-du-Rhône a rejeté la demande d'admission au séjour de Monsieur E assortie d'une obligation de quitter le territoire français, dans un délai de 30 jours et a fixé le pays de destination.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur E	Maître COHEN Philippe (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
07)	DOSSIER N° 2504978	RAPPORTEUR: Monsieur Jean-Baptiste BROSSIER
Titre de l'affaire	Annuler la décision du 25/03/2025 par laquelle le préfet des Bouches-du-Rhône a rejeté la demande d'admission au séjour de Monsieur A assortie d'une obligation de quitter le territoire français, dans un délai de 30 jours et a fixé le pays de destination.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur A	Maître MENAHEM Karen (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
08)	DOSSIER N° 2504979	RAPPORTEUR: Monsieur Jean-Baptiste BROSSIER
Titre de l'affaire	Annuler la décision du 08/01/2025 par laquelle le préfet des Bouches-du-Rhône a rejeté la demande d'admission au séjour de Madame M assortie d'une obligation de quitter le territoire français, dans un délai de 30 jours et a fixé le pays de destination.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame M	Maître CHARTIER Frédérique
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	

09 heures 30

09) DOSSIER N° 2504981 RAPPORTEUR: Monsieur Jean-Baptiste BROSSIER

Titre de l'affaire Annuler la décision du 18/01/2025 par laquelle le préfet des Bouches-du-Rhône a rejeté la demande d'admission au séjour de Monsieur T assortie d'une obligation de quitter le territoire français, sans délai et a fixé le pays de destination.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur T	Maître PACCARD Margaux (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	

10) DOSSIER N° 2504982 RAPPORTEUR: Monsieur Jean-Baptiste BROSSIER

Titre de l'affaire Annuler la décision du 24/03/2025 par laquelle le préfet des Bouches-du-Rhône a rejeté la demande d'admission au séjour de Madame H assortie d'une obligation de quitter le territoire français, dans un délai de 30 jours et a fixé le pays de destination.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame H	Maître GUERCHI Amelle
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	

11) DOSSIER N° 2504983 RAPPORTEUR: Monsieur Jean-Baptiste BROSSIER

Titre de l'affaire Annuler la décision du 06/12/2024 par laquelle le préfet des Bouches-du-Rhône a rejeté la demande d'admission au séjour de Monsieur B assortie d'une obligation de quitter le territoire français, dans un délai de 30 jours, a fixé le pays de destination avec interdiction de retour sur le territoire français pour une durée de 3 ans et signalement aux fins de non-admission dans le système Schengen.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur B	Maître ALI Amir (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	

09 heures 30

12)	DOSSIER N° 2504985	RAPPORTEUR: Monsieur Jean-Baptiste BROSSIER
Titre de l'affaire	Annuler la décision du 09/04/2025 par laquelle le préfet des Bouches-du-Rhône a rejeté la demande d'admission au séjour de Monsieur T assortie d'une obligation de quitter le territoire français, sans délai et a fixé le pays de destination.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur T	Maître BACHTLI Hamdi (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
13)	DOSSIER N° 2504986	RAPPORTEUR: Monsieur Jean-Baptiste BROSSIER
Titre de l'affaire	Annuler la décision du 25/02/2025 par laquelle le préfet des Bouches-du-Rhône a rejeté la demande d'admission au séjour de Monsieur R assortie d'une obligation de quitter le territoire français, dans un délai de 30 jours, a fixé le pays de destination avec interdiction de retour sur le territoire français pour une durée de 2 ans et signalement aux fins de non-admission dans le système Schengen.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur R	Maître BTIHADI Hakim (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
14)	DOSSIER N° 2504987	RAPPORTEUR: Monsieur Jean-Baptiste BROSSIER
Titre de l'affaire	Annuler la décision du 06/03/2025 par laquelle le préfet des Bouches-du-Rhône a rejeté la demande d'admission au séjour de Madame M assortie d'une obligation de quitter le territoire français, dans un délai de 30 jours et a fixé le pays de destination.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame M	Maître TRAQUINI Marie (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	

09 heures 30

15)	DOSSIER N° 2504988	RAPPORTEUR: Monsieur Jean-Baptiste BROSSIER
Titre de l'affaire	Annuler la décision du 09/04/2025 par laquelle le préfet des Bouches-du-Rhône l'a obligé à quitter le territoire français, sans délai et a fixé le pays de destination.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur E	Maître ALLOUCH Abdenbi (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
16)	DOSSIER N° 2504989	RAPPORTEUR: Monsieur Jean-Baptiste BROSSIER
Titre de l'affaire	Annuler la décision du 08/04/2025 par laquelle le préfet des Bouches-du-Rhône a rejeté la demande d'admission au séjour de Monsieur F assortie d'une obligation de quitter le territoire français, sans délai, a fixé le pays de destination avec interdiction de retour sur le territoire français pour une durée de 2 ans et signalement aux fins de non-admission dans le système Schengen.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur F	Maître MEDIONI Eric (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
17)	DOSSIER N° 2504990	RAPPORTEUR: Monsieur Jean-Baptiste BROSSIER
Titre de l'affaire	Annuler la décision du 19/03/2025 par laquelle le préfet des Bouches-du-Rhône a rejeté la demande d'asile de Monsieur A assortie d'une obligation de quitter le territoire français, dans un délai de 30 jours, a fixé le pays de destination avec interdiction de retour sur le territoire français pour une durée de 2 ans et signalement aux fins de non-admission dans le système Schengen.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur A	Monsieur A
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	

09 heures 30

18)	DOSSIER N° 2511439	RAPPORTEUR: Monsieur Jean-Baptiste BROSSIER
-----	--------------------	---

Titre de l'affaire Annuler l'arrêté du 22/05/2025 par lequel le préfet des Bouches-du-Rhône a rejeté sa demande de titre de séjour, lui a fait obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours et a fixé le pays de destination.

Nom des parties

Demandeur Madame S

Défendeur PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

Représentants des parties

Maître COLAS Sandrine (Cour)

Arrêté le 13/10/2025

Le président du tribunal